

**L'AGENCE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION**  
**MANUEL DES POLITIQUES**

**DATE D'ÉMISSION :**

Octobre 2009

**NUMÉRO :**

1.4.4

**REPLACE LA VERSION :**

Nouveau

**RECOUPEMENT :**

1.4.2 : Règles de conduite, 3.1.1 : Ressources humaines,  
3.3.1 : Approvisionnement, 3.3.2 : Politique sur l'impartition

**CYCLE DE RÉVISION :**

2 ans

**AUTORITÉ :**

Conseil d'administration

**DATE DE LA PROCHAINE RÉVISION :**

Novembre 2011

**OBJET :**

Durabilité

**1. Préambule**

Répondre à nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, voilà l'essence de la durabilité<sup>1</sup>. Pour atteindre cet objectif, tous les secteurs de la société doivent prendre des mesures économiques, environnementales et sociales qui aideront à instaurer un ordre social juste et à protéger la biodiversité et les capacités nourricières de notre planète.

**2. Principes de durabilité**

La démarche de l'Agence en matière de durabilité se fonde sur le cadre The Natural Step, qui propose quatre principes à base scientifique d'un mode de vie durable sur une planète formant un système clos. Nous entendons aligner nos pratiques sur ces principes :

- La nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de la concentration des substances extraites de la croûte terrestre.
- La nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de la concentration des substances produites par la société.
- La nature n'est pas soumise à une augmentation systématique de sa dégradation par des moyens physiques.
- Les êtres humains ne sont pas soumis à des conditions qui diminuent systématiquement leur capacité à pouvoir subvenir à leurs besoins.

<sup>1</sup> Basé sur *Notre avenir à tous*, Commission Brundtland, 1987.

### 3. **Notre influence**

Nous allons nous donner pour tâche de mener notre activité d'une manière durable et, par notre exemple, par notre aide et par nos exigences, nous allons promouvoir les pratiques durables dans les communautés avec lesquelles nous interagissons, ce qui comprend : notre effectif, nos clients, nos fournisseurs et d'autres intervenants dans le domaine des coopératives d'habitation. Notre plus grande contribution viendra de la manière dont nous utiliserons notre leadership et nos ressources afin d'encourager nos clients à adopter des modes de fonctionnement durables.

### 4. **Notre engagement**

Nous entendons

- réduire notre empreinte écologique par la réduction des déchets et des émissions de gaz à effet de serre ainsi que par l'utilisation sans gaspillage des ressources naturelles;
- sensibiliser notre personnel à l'égard de la durabilité et promouvoir les initiatives personnelles qui participent de cet effort collectif;
- aider nos clients dans leur démarche de renforcement de la durabilité;
- encourager nos fournisseurs et d'autres intervenants à adopter et à soutenir des pratiques durables.

### 5. **Notre activité**

Dans tous nos bureaux, nous respecterons l'environnement et nous appliquerons les principes de « réduire, réutiliser, recycler » par des pratiques qui nous permettent de

- réduire la consommation d'eau et d'énergie (par ex., les appareils à faible consommation d'eau, le lavage de vaisselle efficace, les ampoules électriques et les appareils à faible consommation d'énergie, l'éclairage par détecteurs, la modération en matière de chauffage);
- réduire la quantité de papier utilisée (par ex., la transmission et l'archivage électroniques des documents, les réunions sans papier, les photocopies et les impressions recto verso, l'achat de produits de papier fabriqués avec des matières recyclées, la réutilisation des vieux papiers);
- diminuer notre dépendance aux transports à grande intensité carbonique (par ex., les réunions par vidéoconférence, l'utilisation réduite du transport aérien, l'utilisation du train pour les courtes distances, le covoiturage, le moins de déplacements possible pour des événements ponctuels);

- réduire le gaspillage (par ex., le recyclage du papier, des bouteilles, du métal et du plastique; le compostage; l'utilisation de piles rechargeables; le recyclage des piles; la réutilisation des fournitures et du matériel de bureau; l'achat de tapis et d'ameublement recyclables; le recyclage du matériel désuet et des fournitures comme les cartouches d'encre en poudre);
- limiter notre incidence néfaste directe sur l'environnement (par ex., l'utilisation minimale des plastiques non recyclables; l'utilisation de produits de nettoyage écologiques et de peintures, tapis et meubles rembourrés non toxiques).

## 6. **Notre effectif**

Nous encouragerons le personnel à adopter des pratiques durables en

- favorisant les transports durables (par ex., situer les bureaux de l'Agence à proximité des transports collectifs; fournir des installations sécuritaires d'entreposage de bicyclettes; autoriser le télétravail, le travail de la maison, les horaires variables);
- fournissant au personnel les moyens de réduire l'utilisation de produits non recyclables (par ex., des cuisines de bureau pleinement équipées; les bouteilles d'eau réutilisables);
- offrant des séances de formation sur les pratiques durables au moyen de l'intranet de l'Agence, de présentations au personnel, de conférences, etc.;
- permettant au personnel de participer à la planification de l'Agence en matière de durabilité.

## 7. **Nos clients**

Les coopératives d'habitation peuvent contribuer à la durabilité en remplissant leur mission, qui est de fournir à leurs membres des logements de bonne qualité à un prix raisonnable et en réduisant leur empreinte écologique par un fonctionnement sans gaspillage et des pratiques qui respectent le monde naturel. Nous encouragerons nos clients à appliquer d'une manière toujours plus stricte les principes de durabilité en

- les aidant à devenir ou à rester des intendants prudents de leurs ressources matérielles et financières;
- les encourageant à examiner les coûts environnementaux des produits, des équipements et des services;
- faisant la promotion d'initiatives abordables, comme le recalfeutrage, qui peuvent être financées à même le budget d'entretien;

- mettant en commun des données comparatives et de tendance sur la consommation d'eau et d'électricité;
- attirant leur attention sur des services et des programmes qui peuvent les aider à rendre leurs pratiques plus durables;
- approuvant leurs demandes relatives à l'utilisation de montants provenant du fonds de réserve pour des vérifications de l'efficacité énergétique et des projets d'amélioration de la gestion des déchets et de réduction de la consommation d'eau et d'électricité par leurs membres ou eux-mêmes;
- faisant effectuer des vérifications de l'efficacité énergétique pour ceux qui souhaitent entreprendre des travaux ou des remplacements majeurs;
- utilisant le plus possible les communications électroniques et la transmission et l'archivage des documents, par l'exemple et par des conseils.

## **8. Nos fournisseurs**

Nous encouragerons les fournisseurs à jouer un rôle dans l'application des principes de durabilité par des stratégies comme

- l'examen des démarches des fournisseurs en matière de durabilité avant de prendre des décisions d'approvisionnement;
- la sensibilisation des fournisseurs, s'il y a lieu;
- l'approvisionnement local, dans la mesure du possible;
- récompenser les entreprises qui ont des pratiques durables et de commerce équitable en devenant leur client;
- les pratiques d'approvisionnement qui n'excluent pas les petits fournisseurs.

## **9. Autres intervenants du milieu**

Nous militerons en faveur du soutien apporté par la SCHL et les fédérations nationales et régionales à nos coopératives d'habitation clientes dans leurs efforts pour appliquer les principes de durabilité et nous encouragerons les initiatives dans ce domaine.

## **10. Notre obligation de rendre des comptes**

En collaboration avec notre personnel, nous adopterons chaque année des objectifs mesurables en matière de durabilité et nous évaluerons régulièrement l'atteinte de ces objectifs et les écarts restant à combler.